

AURUS
COMMISSARIAT AUX
COMPTES SASU

3H INVEST HOLDING
SARLU au capital de 10 000 €
55 route de Charrionde
74650 CHAVANOD

Aurélien DOS SANTOS

Commissaire aux
comptes

Tél : 06.60.42.36.81

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société,
3H INVEST HOLDING, société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée**

Siège social :
12 Rue Nicolas Cugnot
42300 ROANNE

ads@aurus-compta.fr

N° SIRET :
993 346 071 00018

Code activité : 69.20Z

SASU au capital de
100 Euros

Société inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux
Comptes de LYON-
RIOM

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé unique en date du 18 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a une activité de holding détenant des participations, elle a un rôle d'animatrice de groupe. Ses revenus sont constitués de prestations de services et des distributions de dividendes provenant de sa filiale, soit la SASU ESPACE SEMNOZ.

Les derniers comptes annuels ont été établis au 30 septembre 2025.

- Les comptes annuels, qui nous ont été communiqués, font ressortir un résultat courant avant impôt positif de 13 600.03 €, et des capitaux propres positifs de 653 421.74 €.
- Les frais de structure correspondent principalement à la rémunération du gérant. Les ressources de l'entreprise proviennent de prestations de services et de distribution de dividendes couvrant largement les frais de fonctionnement.
- La situation financière de la société apparaît saine et équilibrée, avec une trésorerie excédentaire de 53 221.34 €.
- Par ailleurs, la société filiale a dégagé un résultat positif au 30 septembre 2025, permettant, le cas échéant, la distribution de dividendes.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- votre société possède des titres de participation pour 663 515 €, soit une détention à 100% de la société ESPACE SEMNOZ. Nous avons donc vérifié que la valorisation des titres à l'actif de la société était en concordance avec la valeur de l'entreprise estimée sur la base des comptes annuels clos au 30 septembre 2025 ;
- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 127 043.18 €, dont 5 069.37 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 7 800 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier au profit de l'associé ou de tiers ne nous a été signalé.

Roanne, 08 janvier 2026,

AURUS COMMISSARIAT AUX COMPTES SASU

Représentée par Aurélien DOS SANTOS

Commissaire aux comptes et à la transformation,